



EPALINGES

## PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 10/2017

**Concerne : Réfection du chemin des Moulins - Demande d'un crédit de construction**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation, une demande de crédit de construction d'un montant de CHF 370'000.-- (trois cent septante mille francs), pour la stabilisation et la reconstruction de la route du chemin des Moulins.

### 1. Préambule

Suite aux intempéries du printemps 2016, deux glissements de terrain se sont produits dans la zone de pâturage longeant le Flon (secteur encadré en rouge sur le plan ci-dessous).



Plan de la zone de glissement concernée par le présent préavis

Les glissements ont entraîné l'effondrement de deux portions de chaussée du chemin des Moulins sur une longueur de 40 mètres au total.



Photographies d'une portion de route effondrée

Cette zone est connue pour ses instabilités. Elle est cadastrée sur les cartes de dangers naturels établies pour la commune d'Epalinges. Elle est classée en zone de glissements peu actifs (0-2 cm/an, profondeur 2-10 m)

Suite à ces événements la route a été fermée aux véhicules (un passage a été laissé libre pour les piétons et les cyclistes). Depuis, les habitants du Moulin Rose n'ont plus accès à Epalinges en voiture et doivent emprunter la route qui monte au Mont-sur-Lausanne. Cette situation ne saurait perdurer plus longtemps.

Des inclinomètres ont été posés et un suivi a été réalisé sur plusieurs mois afin de caractériser les glissements et d'observer leur évolution. L'étude géotechnique, réalisée par le bureau GADZ SA, révèle la présence d'un glissement superficiel à environ 3m de profondeur et d'un deuxième plus profond à environ 15m.

Plusieurs variantes de stabilisation (pontages en bois, caissons en bois et micro-pieux) ont été considérées. La solution la plus adaptée est celle des pontages en bois.

Des aménagements connexes vont également permettre une meilleure évacuation et le drainage des eaux sur la partie amont de la route.

Par ailleurs, les passages canadiens dont les grilles sont vieillissantes et qui n'ont plus d'utilité seront supprimés et comblés.



Photographies des passages canadiens existants qui seront supprimés et comblés

## 2. Travaux projetés

### Stabilisation chemin du Moulin

Les travaux envisagés comprennent :

- L'aménagement d'une déviation pour les piétons et les cyclistes ;
- Le terrassement de la route ;
- Le renforcement du caisson de chaussée avec la réalisation de pontages en bois (exemple ci-après) et de structures de renfort au droit des glissements ;
- Le défrichage des talus amont et aval ;
- Le déblaiement des talus amont et le remblaiement en aval ;
- Le drainage et l'évacuation des eaux superficielles ;
- La déviation des services industriels impactés par le chantier ;
- La stabilisation biologique des talus.



*Photographie de travaux de réalisation similaires*

Le profil type et le plan de situation des travaux projetés figurent en annexe.

### Mise à l'enquête publique

Une mise à l'enquête publique a été lancée au début du mois de juin pour pouvoir commencer les travaux le plus vite possible, en cas d'acceptation du présent préavis par le Conseil communal.

### 3. Coût des travaux

Le coût des différents travaux se présente comme suit :

<b>Stabilisation et reconstruction de la route (Ch. des Moulins) * :</b>		
Etudes et suivi géotechniques préalables (y.c. suivi géomètre mesures inclinométriques, études variantes et avant-projet)	CHF	45'000.-
Travaux de génie civil (terrassement, consolidation chaussée et stabilisation biologique, reconstruction chaussée)	CHF	150'000.-
Déviations des services existants impactés par le projet	CHF	25'000.-
Création d'un cheminement piéton provisoire	CHF	10'000.-
Honoraires d'ingénieur (projet et direction travaux)	CHF	25'000.-
Honoraires du géotechnicien	CHF	5'000.-
Frais de géomètre (avec mise à l'enquête)	CHF	10'000.-
Divers et imprévus	CHF	20'000.-
<b>Sous-total</b>	<b>CHF</b>	<b>290'000.-</b>
<b>Suppression des deux passages canadiens</b>		
Travaux de génie civil	CHF	10'000.-
<b>Sous-total</b>	<b>CHF</b>	<b>10'000.-</b>
<b>Création d'ouvrages pour l'évacuation des eaux claires</b>		
Travaux de génie civil (regard, canalisations, drainages, caniveau, grille, trop plein de la fontaine)	CHF	65'000.-
Divers et imprévus	CHF	5'000.-
<b>Sous-total</b>	<b>CHF</b>	<b>70'000.-</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>370'000.-</b>

\* Les coûts liés aux forages géotechniques ont été imputés au budget de fonctionnement 2016 sur le compte travaux.

### 4. Aspects financiers

Une demande d'éligibilité à subvention pour ces travaux a été adressée aux services cantonaux concernés. Si celle-ci était acceptée, les subsides pourraient s'élever à 70% du coût des travaux de stabilisation et de consolidation (soit environ 50'000 CHF, ce qui représenterait une subvention de l'ordre de 35'000 CHF).

Les coûts liés à la création d'ouvrages pour l'évacuation des eaux claires vont être imputés sur le compte affecté 460.

Une partie du financement nécessitera probablement un recours à l'emprunt. En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 6'900.50 (calculée à 1.865% au 31.12.2016).

Excepté l'éventuel service de la dette et une infime augmentation du coût de l'entretien lié à ces nouveaux ouvrages, ces réalisations n'entraîneront pas de dépenses de fonctionnement nouvelles.

## 5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 10/2017 du 6 juin 2017,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 370'000.-- (trois cent septante mille francs) pour la réfection du chemin des Moulins;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 6 juin 2017

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire-adjointe :

Maurice Mischler

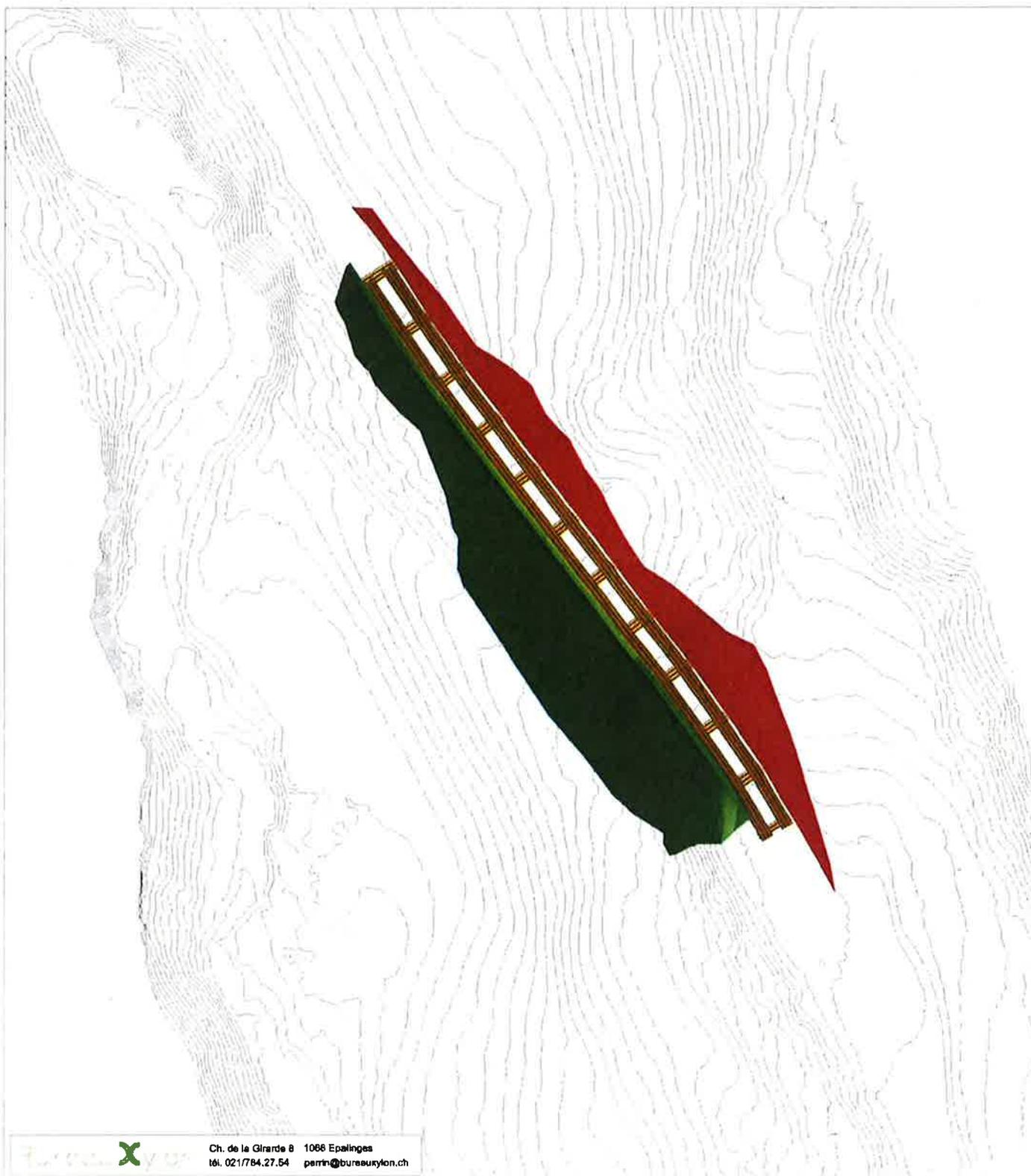
Monique Andujar

**Représentant municipal délégué : M. Jean-Marc Baatard**

Annexes : - plan de situation  
- plan coupe type

Commune d'Epalinges  
Chemin des Moulins, travaux de réhabilitation

Situation au 1:500



Commune d'Epalinges  
Chemin des Moulins, travaux de réhabilitation

Profil type au 1:100

